La Cour internationale de justice au coeur de documents confidentiels.

Affaire Borrel : Chirac a aidé Djibouti aux dépens de la justice

Par Brigitte VITAL-DURAND QUOTIDIEN : mardi 12 juin 2007

«Nous sommes votre premier partenaire au développement, votre premier partenaire commercial. Nos relations sont excellentes à tous points de vue. Il n'existe qu'une seule ombre à ce tableau : l'affaire Borrel.»

On est le 17 mai 2005, à l'Elysée, où Jacques Chirac reçoit son homologue de Djibouti, Ismaël Omar Guelleh, dit «IOG». A cette époque, l'enquête judiciaire ouverte à Paris sur la mort de Bernard Borrel, ce magistrat français assassiné en 1995 à Djibouti, commence à se rapprocher de la présidence djiboutienne. Dangereusement aux yeux d'IOG, qui réclame copie du dossier à la France. La juge d'instruction Sophie Clément lui oppose un refus clair et net. C'est dans ces circonstances que Chirac va faire à son ami africain, très en colère contre la justice française, une incroyable suggestion : Djibouti n'a qu'à saisir la Cour internationale de justice (CIJ), qui siège à La Haye, pour obliger la justice française à lui transmettre le dossier et pour «mettre à néant» les convocations dans le bureau de la juge Clément des hauts représentants djiboutiens, dont celle du procureur général et... la sienne.

Base stratégique. Nouvellement réélu après avoir été le seul candidat (Chirac lui assure que «l'absence de candidat est un aveu de faiblesse de la part de l'opposition»), IOG revient d'un déplacement à Washington, où il a rencontré Condoleezza Rice ainsi que les représentants de la Banque mondiale et de l'USAID, Agence américaine pour le développement international. Le contexte de compétition entre Français et Américains pour cette base militaire stratégique qu'est ce petit Etat, ancienne colonie française, fait mieux comprendre comment Chirac en vient, ce jourlà, à assurer le président djiboutien de la collaboration pleine et entière de la France pour «surmonter l'affaire Borrel». «Je vous suggère, dit Chirac, que nous unissions nos efforts pour une gestion conjointe de cette affaire. Je comprends votre exaspération : comprenez nos contraintes.»

Une note inédite intitulée «Entretien du président de la République avec le président Ismaël Omar Guelleh. 17 mai 2005», nouvellement versée au dossier Borrel, relate sur cinq pages les propos que tient Chirac à IOG. Il y a d'un côté la France, qui verse 30 millions d'euros chaque année à Djibouti en contrepartie du stationnement de sa base militaire (2 700 hommes). De l'autre, cette empoisonnante enquête que mène la justice française sur l'assassinat de Bernard Borrel, et dont la presse se fait l'écho. La note ne dit pas de quelle façon IOG demande à Chirac de faire taire juges et journalistes. Elle transcrit les réponses du président français. Toutes désolées : «Comme vous le savez, la presse et la justice étant indépendantes, nous ne pouvons pas obtenir de notre justice que l'affaire soit traitée plus vite ou différemment», ou encore : «Cette affaire nous déplaît autant qu'à vous, mais vous nous demandez des choses que nous ne pouvons pas faire.»

Poignée de main. Déjà, cette seule rencontre apaise la colère du pouvoir djiboutien, comme en témoigne un télégramme diplomatique, daté du 25 juin 2005, émanant de l'ambassade de France à Djibouti : se félicitant que la visite «avait permis de rapprocher les points de vue», l'ambassade souligne qu' «au niveau des deux exécutifs, il [a] été reconnu et convenu entre les deux Présidents de ne pas se laisser emporter par des déclarations qui seraient faites dans les médias par les uns et par les autres.» Suit le commentaire (voir le fac-similé): «Comme le sait le département l'atmosphère a radicalement changé à Djibouti depuis l'entretien en tête à tête des deux Présidents du 17 mai.» Le lendemain, un autre «confidentiel diplo», titré «Affaire Borrel : vers une possible absence de crise?», se félicite que « la Nation [un magazine local, ndlr] donne en première page une grande photographie de la poignée de main échangée hier entre le président de la République et le président djiboutien sur le perron de l'Elysée.»

Les relations sont meilleures, car Djibouti est assuré que la République française accepte la compétence du tribunal de La Haye, l'accord de la France étant une condition pour la poursuite de la procédure internationale. IOG est pressé. Une autre note, de la direction d'Afrique et de l'océan Indien au ministère des Affaires étrangères, datée du 29 juillet 2005, évoque la situation : «En sortant de son entretien avec le PR [président de la République, ndlr], IOG avait quasiment compris que cette histoire de CIJ était une simple formalité et qu'après un échange de courrier, ils auraient le dossier dans les quinze jours... Me Szpiner (1) a douché ce bel enthousiasme, leur disant qu'ils n'étaient pas du tout sûrs de gagner devant la CIJ.» A défaut de justice internationale, la note envisage une autre issue : «Une visite ministérielle à la rentrée (Mme Girardin?) entretiendrait la détente actuelle et maintiendrait IOG dans de bonnes dispositions.»

Avertir. IOG va préférer la cour de La Haye. Alors, au Quai d'Orsay, tout le monde s'exécute. La république de Djibouti a introduit sa requête le 9 janvier 2006. Une intense activité diplomatique se déploie aussitôt, avec des notes confidentielles datées du 11, du 12 janvier... La direction des affaires juridiques au ministère des Affaires étrangères rédige une longue note, le 18 avril 2006, pour avertir des risques pour la France à accepter cette procédure internationale. Elle réclame «une réunion entre les ministères intéressés sous les auspices des services du Premier ministre». Cette réunion interministérielle se préparera le 20 avril 2006.

Le résultat ? La France accepte la compétence de la Cour le 26 juillet 2006 (Libération du 14 août 2006). Elle consent à ce que Djibouti lance une procédure par laquelle ce pays veut étouffer une enquête judiciaire menée à Paris sur l'assassinat d'un juge français. Demain, les avocats d'Elisabeth Borrel organisent une conférence de presse : ils en appelleront au successeur à Nicolas Sarkozy. Pendant ce temps, on ne sait toujours pas qui a assassiné Bernard Borrel, ni pourquoi.